

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
1. Obligations de mise en œuvre										
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (17.03.2017)	L	C	L	C	Reçu le 20.03.17		
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	01.03.2017	L	C	L	C	Reçu le 12.03.17		
1.3.	CS	Rapport national scientifique	16.11.2016	L	C	C	C	Reçu le 31.10.06		
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	17.03.2017	L	C	L	C	Reçu le 18.04.17		
2. Standards de gestion										
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés.		
		Marquage des navires ²		N/A	N/A	N/A	N/A			
		Marquage des engins ²		N/A	N/A	N/A	N/A			
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A			
		Fiches de pêche à bord ²		N/A	N/A	N/A	N/A			
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	Depuis 15.02.2014	N/A	N/A	N/A	N/A			
		Numéro OMI pour les navires éligibles	Depuis 01.01.2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	Depuis 15.02.2016	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.4.	Rés. 15/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013	N/A	N/A	N/A	N/A			
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A			
2.5.	Res. 16/07	Interdiction des lumières artificielles de surface ou immergées dans le but d'agréger des poissons.	27.09.2016			N/A	N/A			
2.6.	Res. 16/08	Interdiction des aéronefs et des véhicules aériens sans pilote.	27.09.2016			N/A	N/A			
2.7.	Res. 16/01	Rapport sur les méthodes pour réaliser les réductions de captures de YFT.	17.03.2017			N/A	N/A			
2.8.	Res. 16/06	Rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les obligations de déclaration des données de captures.	17.03.2017			C	C	IOTC-2017-CoC14-IR24: SOM étudie l'élaboration d'un système national de collecte		

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
								des données avec des partenaires internationaux	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	C	C	L	C	Reçu le : 10.03.17; Rapport NUL. N'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés.	
3.2.	Rés. 15/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	L	P/C	L	P/C	Source - IOTC-2016-CoC13-IR25: a l'intention d'élaborer un plan de développement des flottes dans l'avenir.	
3.3.	Rés. 15/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	C	C	C	C	Source - IOTC-2016-CoC13-IR25: n'avait pas de navires pêchant les thons tropicaux en 2006 ni SWO/ALB en 2007.	
	Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007	C		C	C	C			
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	N/A	N/A	N/A	N/A	Source - IOTC-2016-CoC13-IR25: n'a pas de navires de 24m ou plus, ou pêchant hors de leur ZEE des thons et espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	C	C	L	C	Reçu le : 10.03.17; Rapport NUL.	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02	C	C	L	C	Reçu le : 10.03.17; Rapport NUL.	
3.8.		Information sur les accords d'accès	26.02.2015	C	C	C	C	Source IOTC-2017-CoC14-IR24: aucun accord d'accès	
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014	C	C	C	C	Modèle de licence de pêche de l'État du pavillon mis à jour le 02.10.16, pas de mise à jour fournie sur l'autorité de certification, ses signatures et sceaux	
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01.07.2007	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés.	
4.2.		Rapport sur la mise en place et défaillances techniques des SSN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A		
4.3.		Plan de mise en œuvre des SSN	30.04.2016			N/A	N/A		
5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon									

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
5.1.		Captures nominales							Source - IOTC-2016-SC19-NR25: SOM a indiqué qu'elle n'a pas de système de collecte des données en place.	
		• Pêcheries côtières	30.06	C	P/C	C	P/C			
		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		• LL - Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		• LL - Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A			
5.2.	Rés. 15/02 & Rés 15/05	Prises et effort							Pas de PS, BB, GN, LL sur le Registre des navires autorisés en 2015	
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C			
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		• LL - Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		• LL - Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A			
5.3.		Fréquences de tailles							Pas de PS, BB, GN, LL sur le Registre des navires autorisés en 2015	
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C			
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		• LL - Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		• LL - Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A			
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)							Pas de senneur ou de navire ravitailleur sur le Registre des navires autorisés ou actifs en 2015	
		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI										
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie (pour les pêcheries côtières)		
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C			
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C			
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis 07.07.2010	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés.		
6.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis 14.08.2013	N/A	N/A	N/A	N/A			
6.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A			
6.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A			
6.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A			
6.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A			

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
6.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis 01.11.2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
6.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30.06 (Tous engins)	N/A	N/A	N/A	N/A		
		Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A		
6.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines	30.06 (Tous engins)	N/A	N/A	N/A	N/A		
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A		
7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (07.03.2017)	C	C	C	C	Pas de navires inscrits sur la Liste INN de la CTOI en 2016	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	17.03.2017	C	C	C	C	Aucun ressortissant à bord de navires inscrits sur la Liste INN de la CTOI en 2016	
8. Transbordements									
8.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés.	
8.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A		
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	N/A	N/A	N/A	N/A		
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	15.02.2017	N/A	N/A	N/A	N/A		
8.5.		Paiement contribution PRO	17.08.2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
9. Observateurs									
9.1.		Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés en 2015	
9.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01/07/2010	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.3.		• 5% progressif, en mer ($< 24m$)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.4.	Rés. 11/04	• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	17.03.2017	N/C	N/C	N/C	N/C	Source - IOTC-2016-SC19-NR25: SOM n'a pas de système d'échantillonnage au port ou sur les sites de débarquement pour collecter des statistiques sur les flottilles artisanales	
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/A	N/A	N/A	N/A	N'a pas de navires sur le Registre des navires autorisés en 2015	
10. Programme de document statistique									
10.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01.10	N/A	N/A	N/A	N/A	Source IOTC-2017-CoC14-CQ24: n'importe pas de BET	
10.2.		Rapport 2 ^e semestre	01.04	N/A	N/A	N/A	N/A		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
10.3.		Rapport annuel ²	17.03.2017	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire autorisé.	
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire autorisé.	
11. Inspections au port									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	C	C	C	C	Source - IOTC-2016-SC19-NR25: aucune escale de navires étrangers dans les ports somaliens.	
11.2.		Liste des ports désignés	Au 31.12.10	C	C	C	C	Reçu le 01.07.15: a désigné 4 ports (Mogadiscio, Kismayo, Berbera, Bosaso)	
11.3.		Autorité compétente désignée		C	C	C	C		
11.4.		Périodes de notification préalable		C	C	C	C		
11.5.	Rés. 16/11	Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	C	C	C	C	Source - IOTC-2017-CoC14-CQ24: Escales: 0 ; navires étrangers inspectés: 0 ; LAN/TRX suivis: 0; aucun refus d'entrée au port.	
11.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis	C	C	C	C		
11.7.		Refus de demande d'entrée au port	01.03.2011	C	C	C	C		
12. Mesures relatives aux marchés									
12.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	17.03.2017	L	C	C	C	Source - IOTC-2017-CoC14-IR24: aucun débarquement, aucun transbordement, aucune importation depuis des navires étrangers dans des ports nationaux.	

Commentaires sur le niveau d'application par la Somalie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par la Somalie en 2016.

Commentaires: En ce qui concerne le niveau d'application par le Somalie des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 13^e session en 2016, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à la Somalie par le président de la Commission dans un courrier daté du 27 mai 2016.

• N'a pas soumis le Plan de développement des flottes, comme l'exige la Résolution 12/11.
• N'a pas déclaré les captures nominales pour les pêcheries côtières, comme l'exige la Résolution 15/02.
• N'a pas fourni les données de capture et d'effort pour les pêcheries côtières, comme l'exige la Résolution 15/02.
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries côtières, comme l'exige la Résolution 15/02.
• N'a pas déclaré les captures nominales aux normes CTOI pour les requins, comme l'exige la Résolution 05/05.
• N'a pas fourni les données de capture et d'effort pour les requins, comme l'exige la Résolution 05/05.
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les requins, comme l'exige la Résolution 05/05.
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateur, aucune information fournie sur les 5 % progressifs pour les débarquements artisanaux, comme l'exige la Résolution 11/04.

Réponse : La Somalie a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 18 avril 2017.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par la Somalie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par la Somalie en 2017.

Après examen du Rapport d'application 2017 de la Somalie, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Questions de conformité	État actuel (2017)	État précédent (2016)
Questions de conformité répétées		
• N'a pas soumis le Plan de développement des flottes, comme l'exige la Résolution 15/11.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les captures nominales pour les pêcheries côtières selon les normes CTOI, comme l'exige la Résolution IOTC 15/02.	P/C	P/C
• N'a pas fourni les données de capture et d'effort pour les pêcheries côtières, comme l'exige la Résolution 15/02.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries côtières, comme l'exige la Résolution 15/02.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les captures nominales pour les requins, comme l'exige la Résolution 05/05.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les prises-et-effort pour les requins, comme l'exige la Résolution 05/05.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les requins, comme l'exige la Résolution 05/05	N/C	N/C
• N'a pas mis en œuvre le programme d'observateur, aucune information fournie sur les 5 % progressifs pour les débarquements artisanaux, comme l'exige la Résolution 11/04.	N/C	N/C